

## **Je quitte un logement équipé d'un compteur à budget. Dois-je donner la carte de rechargement au futur occupant ?**

### **Notre réponse**

**Non !**

**En aucun cas vous ne devez donner votre carte au prochain occupant ! S'il utilise votre carte, ses consommations seront à votre nom ! La carte doit être rendue à votre Gestionnaire de réseau de distribution.**

*Pour plus d'informations à ce sujet, consultez notre fiche J'ai un compteur à budget et je vais déménager. Que faire ?*

### **Références légales**

### **Documents type**

Date de mise à jour: Mardi 25/04/23